

ABONNEMENT

Saumur	
Un an . . . . .	25 fr.
Six mois . . . . .	13
Trois mois . . . . .	7
Poste	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8

On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . . .	20
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 21 AOUT

## LÉGITIME PROTESTATION

du Président du Conseil Général

M. le comte de Maillé, dans les discours qu'il a prononcés en reprenant la présidence que le Conseil lui a de nouveau confiée, a cru devoir protester une fois de plus contre l'application résolue de la loi du 30 octobre 1886 et a qualifié justement cette odieuse mesure de *particulièrement blessante pour les opinions religieuses de nos populations*.

En parlant ainsi, M. le comte de Maillé a été le fidèle interprète des électeurs dont il est le mandataire et de l'immense majorité de ses concitoyens.

Aussitôt, les républicains de faire des réserves par la bouche de leur préfet et de s'écrier dans leurs journaux : La Loi est la Loi, il faut qu'elle soit appliquée. En vain, les droitiers se lamentent ; leurs chants du cygne n'empêcheront pas qu'on y arrive. A notre tour faisons nos réserves contre cette prophétie sinistre et ajoutons que le raisonnement n'est pas de nature à nous convaincre. Les républicains sont désespérants ! Cent fois on leur démontre qu'ils se trompent, cent fois ils reprennent leurs fausses propositions, en sorte que la discussion ne peut plus se composer que de redites. Ce n'est pas amusant pour le lecteur ; mais qu'y faire ? Puisqu'on nous combat toujours avec les mêmes erreurs, il faut bien que nous en renouvelions la réfutation ; puisqu'on ne se lasse pas de nous servir de faux principes, c'est un devoir pour nous de rétablir sans cesse les droits de la vérité.

La loi est la loi, dit-on, qu'est-ce à dire ? On appelle communément loi, en effet, une mesure votée par les deux Chambres et au bas de laquelle, le Président de la République a apposé sa signature pour la rendre exécutoire ; mais, en parlant ainsi, on se préoccupe seulement de la forme et on néglige le fond. Il ne suffit pourtant pas qu'un texte soit régulier en sa forme pour devenir une règle obligatoire à toutes les consciences. Il ne suffit pas que les Chambres votent et que le chef de l'exécutif sanctionne, il faut encore que les mandataires du peuple aient le droit de faire ce qu'ils font et que l'exécutif ait le droit de sanctionner ce qu'il sanctionne.

La loi du 30 octobre 1886 a-t-elle été faite dans ces conditions ? Tous ceux qui ont puisé leurs idées sur la morale ailleurs que dans les encyclopédistes et leurs opinions sur le droit et la loi ailleurs que dans la *Déclaration des Droits de l'Homme* savent bien que non.

Malgré ses apparences, la loi du 30 octobre 1886 n'oblige personne et non seulement elle n'a pas droit à notre obéissance, mais elle nous impose le devoir étroit de lui résister et de la flétrir. C'est un de ces cas, où, pour emprunter un moment le langage de nos adversaires, *l'insurrection est le plus saint des devoirs*.

La loi dont nous parlons est, en effet, le contraire du juste et de l'honnête ; elle va à l'encontre non seulement de la loi divine mais

de la loi naturelle, en substituant l'État aux parents, en supprimant la liberté, ce bien qui n'est pas dans le commerce et que nul ne peut valablement aliéner, en obérant le Trésor public au-delà des nécessités du pays. Nous entendons encore les voix éloqu岸tes qui ont développé avec autant de majesté que de vérité ces diverses démonstrations à la tribune. Si elles n'ont pas été écoutées par une majorité de sectaires, ce parti pris ne saurait préjudicier en rien aux droits de la vérité.

Donc, cette loi est inique, donc elle n'oblige personne.

Nous savons bien qu'on nous répondra : Ah ! vous ne voulez pas obéir ? On verra. Nous sommes les plus forts, nous saurons bien vous y contraindre. C'est possible après tout ; après M. de Bismarck, vous voudrez que la force prime le droit, mais qu'est-ce que cela prouvera ? Croyez-vous que nos consciences s'inclineront ? Jamais. Quelque puissants que vous soyez, il est un pouvoir que vous n'avez pas. Il vous est loisible, à l'aide de rossignols et à coups de hache, de violer le domicile d'un moine, mais le for intérieur est un domicile qui ne se viole pas.

Là se conserveraient toujours les légitimes protestations, l'amour de la justice, du vrai et du bien, si, continuant à abuser de la force, vous en veniez jusqu'à faire taire les de Maillé et les journalistes. Et soyez sûrs qu'un jour viendra où le pays, repoussant avec mépris et indignation votre œuvre de haine, nous rendra la paix avec la liberté.

Jusqu'à là nous pourrions souffrir, mais nous n'abdiquons jamais.

(J. de Maine-et-Loire.) P.-A. MICHEL.

## L'ALGÉRIE

Notre confrère Magnard, dans un de ses derniers articles, parle avec son habituelle bonhomie railleuse du traité franco-anglais et plaisante agréablement les politiciens du boulevard qui disent avec amertume que les rives du lac Tchad ne sont point pour les satisfaire. Puis il pose cette question que nous avons souvent traitée : Avons-nous tiré de l'Algérie tout le parti qu'elle comporte ? Et de la Tunisie ?

Le moment est certainement opportun pour revenir sur cette grosse affaire de l'Algérie, quand on s'occupe tant de l'extension de nos possessions coloniales.

Avons-nous tiré de l'Algérie tout le parti qu'elle comporte ?

Non, assurément, et on ne pourra jamais comprendre pourquoi, depuis 1870 surtout, après que toute tentative d'insurrection a été étouffée, on n'a pas fait plus d'efforts pour la mieux coloniser, et donner à sa production naturelle une plus grande importance.

C'est incompréhensible en effet. Nous avons là, sous la main, à quelques heures de la France, la plus enviable et la plus riche colonie qu'une puissance puisse désirer, et nous ne savons même pas en tirer tout ce qu'elle peut donner.

A quoi bon, dès lors, s'en aller à des milliers de lieues établir de nouvelles colonies, nous créer le plus souvent des difficultés internatio-

nales, dépenser notre argent sans résultats, et sacrifier sans utilité et sans gloire des milliers d'hommes ?

Si on avait consacré au développement de la colonisation algérienne les sommes énormes qui ont été si malheureusement englouties au Tonkin, si on avait aidé les milliers de soldats qui ont été tués dans cette contrée maudite à s'établir en Algérie, on aurait aujourd'hui une colonie d'une incomparable richesse par sa production variée.

L'Algérie nous fournit déjà des céréales, du vin, une foule de primeurs ; elle peut nous envoyer des milliers de moutons. Que serait-ce donc si quelques dizaines de mille de Français industriels, actifs et laborieux surtout, aidés par le gouvernement, étaient venus cultiver une partie des innombrables hectares de terre qui restent incultes ?

Nous n'aurions certes pas besoin d'aller demander à l'étranger de combler le déficit de nos récoltes, nous trouverions amplement en Algérie ce qui serait nécessaire à la consommation de la mère-patrie.

Au lieu de laisser partir nos pauvres compatriotes à l'étranger, dans l'Amérique du Sud, notamment, où ils ne rencontrent que déception et misère, il faudrait, par des primes bien et honnêtement réparties, les retenir dans nos colonies et les diriger surtout en Algérie.

La Tunisie fut autrefois le grenier d'abondance de Rome. Tâchons de faire de l'Algérie et de la Tunisie réunies le grenier d'abondance de la France ; mais, pour y arriver, n'embrassons pas trop : étreignons davantage.

## L'AMIRAL COURBET

Dimanche 17 août, pour l'inauguration du monument élevé à l'amiral Courbet, la ville d'Abbeville était en fête : elle célébrait la mémoire du plus vaillant de ses enfants, de l'illustre marin qui le premier depuis nos revers sut ramener la victoire sous les plis de notre drapeau.

On sait, et nous avons eu l'occasion de publier plus d'une fois ici ce que l'héroïque amiral pensait de ceux qui nous gouvernent.

De tous ces jugements nous ne retiendrons qu'une expression échappée à son indignation patriotique : « Polichinelles ! »

Ils ne lui ont jamais pardonné cela ! Aussi, quand vint sa mort, l'austère Brisson ne crut pas que le cercueil de l'amiral dût rentrer avec les gloires du triomphe. Il fut débarqué sans appareil aux Salins-d'Hyères et prit le chemin du cimetière d'Abbeville, escorté seulement de quelques fidèles marins du Bayard.

Cette fois, il n'était pas possible au gouvernement de se désintéresser d'une fête qui avait tous les caractères d'une manifestation nationale. Il a bien fallu qu'il s'y fit représenter.

Mais il l'a fait de mauvaise grâce, comme contraint et forcé. M. Carnot n'a pas jugé à propos de se déranger, et il a délégué M. Barbey, ministre de la marine, M. Étienne, sous-secrétaire d'État aux colonies, et le commandant Maigret, ancien chef d'état-major de l'amiral Courbet ; des comparses !

Il y a eu des défilés, des concours, des distributions de récompenses. Il y a eu des discours, des toasts, des illuminations, tout ce qui constitue d'ordinaire les fêtes publiques.

Mais il y a eu aussi des prières, non des prières officiellées, — nos gouvernants en sont incapables ! — mais des prières demandées par la famille, dans toutes les églises d'Abbeville, pour celui qui fut un parfait chrétien, en même temps qu'un marin incomparable.

Le monument qu'on vient d'inaugurer ne consacrera pas seulement les vertus et le génie d'un héros, « il rappellera aussi, dit l'*Autorité*, les turpitudes et les intrigues de ceux qui, pour les besoins de leur politique hypocrite et ténébreuse, l'empêchèrent de parachever son œuvre et le firent mourir à la peine. »

Debout sur une sorte de dunette qui s'élève sur un navire ornemental, Courbet, en grand uniforme, la tête nue, un manteau jeté sur le bras droit, montre du doigt un point à l'horizon. La physionomie, très ressemblante, à la douceur et la sérénité qui n'ont jamais abandonné le héros dans les plus durs moments de sa carrière. Elle est ferme et aimable. Auprès de lui, une déesse (la victoire ?) rase de son vol la dunette du navire, attentive et souriante, s'élançant vers le but. A l'avant du navire, qu'entourent les flots soulevés, deux femmes sont posées : l'une presque couchée et regardant l'amiral, c'est le Tonkin ; l'autre assise de face et semblant protéger la suppliante : c'est la France.

Tout le monument est en marbre, sauf deux canons posés sur les flancs de la dunette, et qui sont de vrais canons pris aux Chinois.

Le monument est l'œuvre de MM. Mercier et Falguière, un peu trop symbolique pour notre époque de réalisme et plus païen que religieux.

## VOYAGE DE M. CARNOT

La Rochelle, 20 août.

A huit heures et demie, M. Carnot et sa suite sont entrés dans le port de Saint-Martin-de-Ré.

Le maire et le Conseil municipal de cette commune l'attendaient sur le quai.

Après une courte réception, M. Carnot et sa suite sont montés dans les landaus, transportés du continent pour cette circonstance.

Le cortège s'est dirigé ensuite vers le phare des Baleines, situé à l'extrémité de l'île et à 26 kilomètres de Saint-Martin-de-Ré.

A onze heures, le cortège arrivait au phare des Baleines où un déjeuner champêtre avait été préparé sous une tente établie devant la maison du directeur, à l'entrée d'un délicieux petit bois de lauriers situé au-dessus des dunes sauvages qui forment la pointe nord de l'île.

Après le déjeuner, M. Carnot est allé visiter le phare, qui est un des plus importants des côtes de France.

Il s'élève à 30 mètres au-dessus des plus hautes marées.

Une spirale de granit de deux cent vingt-sept marches mène à la chambre de quai où chaque nuit veille un des gardiens.

Trente-deux autres marches conduisent jusqu'à la galerie supérieure et à la lanterne renfermant un appareil électrique d'une puissance énorme.

A une heure, M. Carnot s'est embarqué sur l'*Elan* pour revenir à quatre heures assister aux courses sur l'hippodrome d'Aytré.

Avant son départ, retraite aux flambeaux dans la ville par toutes les musiques et fanfares qui s'y trouvent.

Hier soir, à 9 heures, M. Carnot a pris le train pour Fontainebleau, où il a dû arriver ce matin à 5 heures 1/2.

## LE FAVORITISME

Il est entendu que M. Brügère n'a été nommé général de division que grâce à son mérite, pour avoir enlevé non plus un canon embourbé, mais un groupe de batteries; M. de Freycinet a eu l'aplomb de le dire à la tribune, nous n'y reviendrons pas, l'opinion en ayant depuis longtemps fait justice.

Mais le petit Carnot a-t-il enlevé, lui aussi, quelque chose pour recevoir son deuxième galon de lieutenant deux ans avant les premiers de sa promotion?

Jadis, les républicains se moquaient des princes nommés, nous ne dirons pas généraux, mais officiers à vingt ans. Aujourd'hui, si l'on ne donne pas le titre, on donne toujours de l'avancement.

M. le lieutenant Carnot n'avait, ce nous semble, d'autre titre à ce choix scandaleux que sa dernière chute de cheval, et avec nous ses camarades trouveront que c'est trop peu.

Sans nul doute, cette fois encore, M. Carnot ignorait l'avancement de son aîné et c'est à M. de Freycinet seul qu'il doit cette agréable surprise.

Tas de farceurs!

## Guillaume II en Russie

Narva, 19 août.

Les troupes étaient réunies à onze heures pour la revue. Une demi-heure après ont paru les grands-ducs, les princes, les duchesses Marie Pawlowna et Elisabeth Féodorowna. A midi, sont arrivées l'impératrice et la grande-duchesse Xénie, suivies de près par le Tsar et l'empereur Guillaume. Les souverains ont été reçus aux applaudissements de la foule.

Les troupes qui ont pris part à la revue, savoir le régiment de Préobajenski, les régiments des grenadiers, celui d'Ekatérinoslaw, ainsi que l'artillerie, étaient sous les ordres du prince Obolenski.

L'empereur d'Allemagne portait l'uniforme des grenadiers de Frédéric-Guillaume III, orné du cordon de Saint-André.

Après le service divin, l'empereur d'Alle-

magne a le premier baisé la croix, puis sont venus le Tsar, l'impératrice et les hauts personnages présents.

La revue s'est terminée par le défilé des troupes, après quoi, les souverains et leurs invités ont visité le camp où le Tsar a bu à la santé du régiment de Préobajenski.

L'empereur Guillaume et sa suite ont quitté à 3 h. 1/2 le terrain des manœuvres pour se rendre à la villa Polewzew.

Le Tsar a présenté à l'empereur d'Allemagne deux vétérans avec lesquels il s'est entretenu assez longuement en langue russe; en terminant, l'empereur leur a cordialement serré la main.

L'empereur restera ici jusqu'au 21. Il se rendra ensuite à Gomontowo et le 23 sera à Péterhof; après le dîner de gala, qui aura lieu dans la soirée du 23, il s'embarquera à Cronstadt.

Saint-Petersbourg, 20 août.

Hier, à neuf heures du matin, le Tsar et l'empereur d'Allemagne se sont rendus à Yombourg pour assister aux manœuvres et sont restés sur le terrain jusqu'à trois heures et demie de l'après-midi. Demain, les souverains quitteront Narva pour prendre leur quartier général à Gomontowo, où se termineront les manœuvres.

On dit que dans la dernière journée l'empereur Guillaume y prendra une part active. Le 23, arrivée à Péterhof, où Guillaume ne restera que jusqu'au soir. Après le dîner de gala, il gagnera Cronstadt, où il s'embarquera.

Pendant que les souverains s'occupent des manœuvres, M. de Giers et le chancelier de Caprivi ont des entrevues très prolongées.

## BULLETIN FINANCIER

Paris, 20 août 1890.

La rareté des transactions fait que la moindre vente ou le plus petit achat provoque immédiatement un mouvement de hausse ou de baisse; c'est ainsi que le 3 0/0 que nous laissons hier à 94.47 passe à 94.37 perdant encore 10 c.; le 4 1/2 0/0 clôture à 106.27.

Nos grandes institutions de crédit ont poursuivi leur mouvement ascensionnel ou simplement conservé le niveau précédent. Le Crédit Foncier cote 1.263, la Banque de Paris 825, la Banque d'Escompte 318, le Crédit Lyonnais 785. La Société Générale et la Société de Dépôts et Comptes Courants se départissent moins que jamais de leur inébranlable fermeté.

Nous retrouvons la Banque Nationale du Brésil ferme et calme aux environs de 600 à 605.

Les obligations entièrement libérées des Immeubles de France sont à 387.50, coupon détaché au 40 courant. Remboursables à 1,000 francs en 75 ans par tirages au sort trimestriels, ces titres reçoivent un intérêt annuel de 45 fr. payable par quart. Les obligations non libérées valent 383 fr., les souscripteurs auront à verser 50 fr. le 10 novembre prochain et 37.50 le 10 mai 1891, à moins qu'ils ne préfèrent se libérer entièrement en novembre en bénéficiant d'un intérêt de 5 0/0. Ce sont là des valeurs qui doivent intéresser l'épargne.

— De grâce, monsieur Dumoustier, ne nous cachez rien, dit Joséphine; ce qui est ne saurait égaler ce que je redoute.

— Ne vous effrayez pas, Mademoiselle, reprit l'avocat avec bienveillance; nous ferons face, je l'espère, à toutes les difficultés. En deux mots, voici de quoi il retourne: il y a grabuge dans la presse de Paris, au sujet des fausses bank-notes anglaises. La loi veut qu'un délit commis par des Français, même en pays étranger, soit jugé par les tribunaux français, et, dans la circonstance actuelle, l'affaire sera évoquée par le Parquet parisien, M. Deluzy ayant fait usage en passant à Paris de ces valeurs fausses. L'ambassade d'Angleterre insiste auprès de notre gouvernement pour que l'on agisse avec vigueur et nos journaux protestent contre cette pression. D'après l'ami que j'ai à Paris et qui est toujours bien accueilli au ministère de la justice, le garde des sceaux veut être édifié en personne sur cette affaire internationale. Il va donc donner l'ordre d'envoyer Li-bas Eusébe Blanchet, dit Blaisot, et puis la... les autres personnes accusées de complicité avec lui.

— Grand Dieu! s'écria Joséphine, on va emmener Victoire?

L'obligation Porto-Rico, garantie par le gouvernement espagnol, est actuellement à 282, remboursables à 500 fr., rapportant 45 fr. d'intérêt; c'est un placement de plus de 5 0/0 qu'il est intéressant de noter.

Les Gold Trust sont toujours à 60 et les Pierrieres de Ceylan à 48.75.

L'obligation des Chemins Economiques fait 414.

## NOUVELLES MILITAIRES

### NOS GÉNÉRAUX

L'année prochaine, les généraux Japy et Bréart quitteront le service actif.

En 1892, la limite d'âge atteindra les généraux Thomassin, Galland, Fay et de Launay.

Enfin, dans deux ans, l'armée verra passer au cadre de réserve, sans parler du général Saussier, les généraux du Guiny, Villain, Warnet de Boisdénemetz, Berge et Dufaure de Bessol.

Le général Davoust sera atteint en 1894; les généraux de Galliffet, de Cools et Ferron en 1895; les généraux de Miribel, Jamont et Crammel de Berné, en 1896; enfin les généraux Coiffé et Cailliot en 1898.

Le plus jeune divisionnaire est le général de Négrier, qui ne passera au cadre de réserve qu'en 1904.

Une décision ministérielle du 30 juillet 1885 permettait aux jeunes gens ayant échoué aux examens d'admission à l'École de Saint-Cyr, dans l'année où ils ont concouru au tirage au sort, de devancer l'appel à partir du 1<sup>er</sup> août. La loi du 15 juillet 1889 ayant reporté au 1<sup>er</sup> novembre de l'année du tirage au sort la date initiale du service que la loi du 27 juillet 1872 fixait au 1<sup>er</sup> juillet, il ne peut plus être accepté de devancements d'appel à partir du mois d'août.

En conséquence, la décision de 1885 est rapportée.

Une foule très élégante et très brillante, malgré la saison, assistait mardi, en l'église Sainte-Clothilde, au mariage du prince Louis de Broglie avec M<sup>lle</sup> de Montgermont.

Le prince Louis de Broglie, fils du prince Raymond de Broglie-Revel et de la princesse, née de Vidard, avait pour témoins le duc de Broglie, membre de l'Académie française, son oncle, et le prince Henri de Broglie-Revel, son cousin.

Ceux de M<sup>lle</sup> de Montgermont étaient le comte de Montgermont et le comte de La Rochefoucauld, ses cousins.

Le prince portait l'uniforme de sous-lieutenant du 6<sup>e</sup> dragons.

Les officiers du 6<sup>e</sup> dragons étaient très nombreux.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

### Les manœuvres d'automne

AVIS

A l'occasion des manœuvres d'automne, le Maire de la ville de Saumur prévient les habitants que, le 1<sup>er</sup> septembre, le 77<sup>e</sup> régiment d'infanterie, à l'effectif de 50 officiers, 1,600 hommes de troupe, 52 chevaux, *cantonnera* — à moins d'avis contraire — dans la partie sud de Saumur.

Il rappelle, en outre, qu'aux termes de la loi du 3 juillet 1877 et du décret du 2 août de la même année sur les réquisitions militaires, les habitants sont tenus — à l'exception du logement qui leur est indispensable — de mettre à la disposition des troupes en cantonnement, maisons, établissements, écuries et abris de toute nature.

Mairie de Saumur, le 20 août 1890.

Le Maire, J. COMBIER.

### CONSEIL GÉNÉRAL

A la séance de mardi 19 août, le Conseil général de Maine-et-Loire a été saisi de plusieurs vœux qui intéressent la population agricole de l'arrondissement de Saumur.

MM. Besnard, Bruas et Haran ont déposé d'abord un vœu tendant à demander l'établissement d'un droit compensateur sur les fèves et farines de fèves provenant de l'étranger.

MM. Besnard et Bruas se sont également joints à plusieurs de leurs collègues pour formuler des vœux tendant à l'établissement de droits compensateurs sur les lins et chanvres étrangers et demandant à ce que les traités de commerce, si défavorables aux intérêts de nos cultivateurs, ne soient pas renouvelés.

### EGLISE DE NANTILLY

Vendredi soir, clôture des exercices de l'octave de l'Assomption. Les complies seront chantées à 7 h. 1/2. — Sermon de clôture. — Procession du Saint-Sacrement dans l'intérieur de l'église; les jeunes filles vêtues de blanc formeront cortège. — Salut solennel en musique, avec le concours d'artistes distingués et illumination de l'église en l'honneur de la Vierge miraculeuse.

### LA FAILLITE PELOUZE

Messieurs les créanciers vérifiés et affirmés de la dame veuve Pelouze (Marguerite Wilson, veuve de Eugène Pelouze), négociante en vins mousseux, demeurant à Paris, rue de l'Université, 17, ayant magasins à Chenonceaux, canton de Bléré (Indre-et-Loire), peuvent se présenter de trois à cinq heures chez M. Bangé, syndic, rue de Seine, 43, pour toucher un dividende de 40 fr. 0/0, première répartition.

54 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## LE CHARLATAN

PAR ÉLIE BERTHET

L'avocat, chargé de défendre les intérêts de la famille Deluzy, ne payait pas de mine; c'était un homme de petite taille, maigre, de figure assez commune. En revanche, il avait un large front, d'autant plus large que ses cheveux châtains laissaient voir son crâne complètement dégarni; ses yeux, très grands, pétillaient de finesse et d'intelligence. Epuisé de fatigue, il s'était jeté dans un fauteuil; mais, à la vue de Joséphine et de Belcourt, il se leva et salua avec la politesse d'un homme du monde.

— Tu as un air qui n'annonce rien de bon, lui dit Belcourt en lui serrant la main.

— Bah! répliqua Demoustier, les nouvelles que j'apporte sont de nature mixte...

— Tu as reçu des nouvelles de Paris?

— Une lettre et un télégramme; j'ai répondu à l'une et à l'autre séance tenante.

— Eh bien?

— Encore une fois, ne vous alarmez pas, chère demoiselle, reprit Demoustier; mais ce n'est pas tout: à Saint-Siméon où j'ai des amis... car j'en ai beaucoup... on m'assure que M. Deluzy n'a pas quitté les environs de la Forge, et cet enragé de Jobson se dispose à diriger une battue de la force armée dans le voisinage.

— Que dites-vous? demanda Joséphine en tressaillant; le mari de Victoire n'est-il pas parvenu à passer en pays étranger?

— On prétend l'avoir vu récemment rôder près d'ici et on croit qu'il est en rapport secret avec des personnes de la maison.

Joséphine se souvint de sa récente rencontre avec le domestique de confiance de son beau-frère, et un soupçon traversa son esprit.

— Les choses étant à ce point, Demoustier, demanda Belcourt, que conseilles-tu de faire?

— Nous n'avons pas à nous occuper de M. Deluzy. Dans l'intérêt de ma cliente, il ne serait peut-être pas mal qu'il tombât entre les mains de la justice, car, alors, il porterait seul la responsabilité de l'émission des fausses bank-notes...

— Eh! Monsieur, s'écria Joséphine en pleurant, ne m'avez-vous pas dit que, ni en France,

ni en Angleterre, il ne se trouvera un jury pour condamner ma sœur?

— Je l'ai dit et je le crois encore, Mademoiselle; mais, dans ce cas, il faut que Mme Deluzy comparaisse devant un tribunal...

— Et qu'elle aille en prison, qu'elle fasse une longue prévention peut-être! reprit Joséphine en redoublant de larmes; elle n'en aurait pas la force, épuisée qu'elle est par ces longues et poignantes émotions... Les angoisses d'un procès et d'un jugement la tueraient sans aucun doute.

— Alors, dit Demoustier en baissant la voix, il n'y a plus qu'un moyen, c'est de faire évader Mme Deluzy malgré la surveillance qu'on exerce sur elle... Nous ne sommes ici qu'à douze lieues de la frontière suisse. Il faut se procurer secrètement une voiture, qui traversera le territoire étranger par des chemins de traverse. En Suisse, on trouvera pour Mme Deluzy une retraite, où elle attendra le résultat du procès. Si ce résultat est favorable pour elle, comme je le pense, elle pourra revenir purger sa contumace et rentrera dans tous ses droits. En attendant, rien ne s'opposera à ce qu'elle soit rejointe par sa sœur et par ses fils dans la retraite qu'elle se sera choisie...

Le tribunal de commerce du Mans vient de rendre son jugement. Les débats de cette affaire, commencés le 24 juin, ont occupé un grand nombre d'audiences.

Le Tribunal a condamné les membres du conseil de surveillance pour fautes lourdes dans l'exercice de leurs fonctions, mais au profit des créanciers seulement, savoir : Portet-Lavigerie à 500,000 francs de dommages-intérêts, Chappée à 425,000 francs, les héritiers Couturie à 50,000 francs, Carel à 75,000 fr. Les actionnaires perdront la totalité de leur apport, soit 6 millions. Les créanciers perdront 2 millions.

**ORAGES**

Un orage désastreux a ravagé lundi soir la partie de la Dordogne s'étendant d'Excideuil à Miremont, soit environ 1,500 kilomètres carrés. La grêle tombait avec une force et une abondance extraordinaires.

Plusieurs témoins oculaires affirment avoir vu des grêlons gros comme des noix énormes.

Toutes les récoltes encore sur pied sont perdues : tabacs, maïs, raisins, pommes de terre, haricots, arbres fruitiers, il ne reste rien.

A Dunkerque, au Havre, à Cherbourg, à Dijon, l'orage a exercé ses ravages; à Dreux, ainsi que nous l'avons dit, il y a eu un véritable cyclone, qui a emporté toutes les récoltes, causant un dommage de près de 2 millions. Plus près de Paris, dans la vallée dite du moulin d'Épône, en Seine-et-Oise, les dégâts ont été considérables. La violence du vent était telle que des chênes, des peupliers ont été brisés ou arrachés et des toitures de maison emportées.

C'était une véritable trombe qui passait, car des troncs d'arbres et des chevrons pesant deux cents kilos avaient été projetés comme des plumes à 150 mètres de distance; et plus de trois cents oiseaux, des corbeaux principalement, étaient étendus morts sur le sol.

M. Constans, ministre de l'intérieur, vient d'envoyer un secours de 40,000 francs aux victimes du cyclone qui s'est abattu sur le département d'Eure-et-Loir et principalement sur la ville de Dreux.

**TEMPÊTE EN BELGIQUE**

Un terrible ouragan a dévasté la ville de Tournai et ses environs.

Des grêlons, de la grosseur d'un œuf de poule, ont haché les récoltes et les fruits.

Les dégâts sont évalués à plusieurs centaines de mille francs.

Le sud-est de Tournai a beaucoup souffert de l'ouragan.

**La Rochelle et son nouveau port**

Les fêtes de La Rochelle, à l'occasion du voyage du Président de la République, ont le caractère de banalité de toutes leurs semblables et offrent bien peu d'intérêt. Mais l'inauguration du nouveau port, en elle-même, est un événement fort intéressant au point de vue commercial et économique. Nous allons le montrer à nos lecteurs.

Chacun sait combien a été brillante la prospérité de la ville de La Rochelle à l'époque du commerce restreint, avant le règne de Louis XIII. Les marins et les armateurs rochelais étaient au premier rang; ils tenaient une grande partie du commerce colonial, et le Canada était surtout une dépendance de La Rochelle. Richelieu commença à ruiner cette belle ville qui lui avait résisté. Par sa digue, il ferma brutalement le port aux gros navires. Un peu plus tard, la perte de nos colonies et notamment du Canada, enleva à la vieille ville tout espoir de relèvement. Elle continua à décliner et à se dépeupler.

Vint, au commencement de ce siècle, le développement des échanges internationaux et du commerce extérieur. Mais La Rochelle n'était plus le point de départ et d'arrivée des armateurs.

Ceux-ci se dirigeaient tour à tour sur Bordeaux et Nantes, nos deux grands ports de l'Océan qui avaient chacun un fleuve pour transporter les marchandises à l'intérieur. Nantes et Bordeaux grandirent et quand les transports par terre se sont faits sur les voies ferrées, la grande Compagnie de chemins de fer qui les dessert ne négligea rien pour ces deux villes. Elles ont continué à se partager pour la France tout le commerce de l'Océan; leur prospérité est à son comble.

Cependant les marins et les commerçants pratiques ont constaté, depuis une vingtaine d'années, d'assez grandes difficultés d'accès et de débarquement des marchandises à Nantes et à Bordeaux, inconvenient qui apparaissait plus grand à mesure que la marine marchande se modifiait quant à ses moyens d'action et aux dimensions de ses bateaux. On remarquait d'autre part que, pour le transport à Paris ou le transit à travers la France des marchandises, les distances kilométriques à parcourir de Nantes et de Bordeaux étaient considérables.

De là il n'était pas difficile d'en venir à remarquer que La Rochelle était à moitié distance entre Nantes et Bordeaux, que pour y aborder il fallait un jour de moins de route en mer, et que de La Rochelle à Paris la distance était infiniment plus courte que de l'une ou l'autre des deux grandes villes. C'est alors que parut le plan de travaux de M. de Freycinet, comprenant la réfection de nos ports et la création d'un réseau ferré d'Etat. Les républi-

cains rochelais — il faut leur rendre cette justice qu'ils associèrent l'intérêt de leur ville à leurs intérêts particuliers — firent comprendre La Rochelle dans le réseau de l'Etat et obtinrent des crédits pour son port.

On pensait alors simplement agrandir les anciens bastions, en créer de nouveaux et obtenir des voies ferrées. Cela n'eut pas suffi, car les difficultés d'abord et de débarquement fussent restées plus grandes qu'à Bordeaux et à Nantes.

Tout à coup, un ingénieur, M. Bouquet de la Grye, signala qu'il y avait à côté de La Rochelle, à quatre kilomètres, l'anse de la Pallice, extrêmement sûre, à l'abri, grâce à l'île d'Oléron, et dont on pourrait peut-être, si l'on voulait dépenser beaucoup d'argent, faire un très beau port.

Sous les mêmes influences que précédemment et malgré des résistances, le gouvernement accueillit cette idée et augmenta les crédits.

On se mit à l'œuvre il y a dix ans et on fit un travail gigantesque.

Dans des falaises de pierre dure on creusa, en enlevant des masses de matériaux, un grand bassin de 700 mètres de grand côté sur 300 environ. Autour de ce bassin, on traça, toujours dans la pierre, les quais les plus beaux de France, puis des tranchées pour le chemin de fer, des routes aboutissant à La Rochelle; on aplanit et on nivela.

On créa ensuite, et c'est le plus beau travail d'art, un avant-port avec deux jetées de maçonnerie enfoncées dans la mer sur plus de quatre cents mètres de longueur. Le bassin de cet avant-port est merveilleux; il communique avec le grand bassin par un petit canal à écluses fermé de trois portes, de sorte que, comme Liverpool et seul parmi nos ports de l'Océan, La Rochelle verra les navires quels qu'ils soient entrer au port de la Pallice sans attendre les mouvements de marée.

C'est là évidemment un grand avantage pour le commerce maritime. Ajoutons que le débarquement des marchandises se fera sur des quais extraordinaires et avec toutes les machines les plus perfectionnées. Des quais, elles seront directement chargées sur wagons et emportées vers l'intérieur.

Il ne reste à l'Etat qu'à faire une double ligne et à réduire la durée des transports entre La Rochelle, Nantes et Bordeaux.

Il le fera; car on comprend bien que si l'Etat a fait le sacrifice de plus de vingt millions déjà pour La Rochelle, c'est qu'il voit dans les développements de son réseau ferré, au point de vue commercial de ce côté, le seul moyen de rendre productive une exploitation jusqu'ici plus que stérile et de fortifier la continuation de cette exploitation.

Le grand intérêt de ce qui s'est fait à La Rochelle, c'est d'abord la création d'un port

énorme, là où il n'y avait absolument rien. C'est plus encore: c'est la création d'une ville nouvelle qui est tentée. Si cela réussit, le vieux La Rochelle, singulièrement amoindri avec ses quinze mille habitants, restera exclusivement la ville bourgeoise, et, sur les quatre kilomètres qui s'étendent jusqu'au nouveau port, la ville nouvelle, déjà tracée, s'élèvera avec ses maisons de commerce, ses magasins, ses docks, ses bâtiments administratifs, ses hôtels pouvant se développer presque à volonté et recevoir facilement cent mille habitants.

Cela réussira-t-il? Nantes et Bordeaux le craignent: à La Rochelle, quelques-uns l'espèrent.

Quant à nous, nous ne verrons qu'avec plaisir la restauration de la prospérité rochelaise, la création d'une nouvelle grande ville maritime et l'augmentation du mouvement commercial de tout notre pays. Mais ce ne sont pas les grands bassins qui font les grands ports.

N'oublions pas de dire qu'il y a depuis le début des travaux de La Rochelle d'énormes spéculations de terrains engagées. C'est un trait de notre temps et de notre vie... politique. Mais cela n'empêche pas tout le reste d'être d'être fort intéressant.

Il nous semble, toute question locale écartée, qu'on a dépensé beaucoup d'argent un peu à l'aventure. Ce n'est pas M. Carnot qui paiera, et nous ne rapprochons pas sans appréhension le port de la Pallice du plan gigantesque de M. de Freycinet. (France nouvelle.)

Afin de combattre la mortalité des nourrissons causée par les microbes du lait, il faut se servir du biberon Robert à filtre, afin de ne donner à l'enfant qu'un lait sain et exempt de toutes matières impures.

**MARCHÉ de Saumur du 16 Août 1890**

Froment-commerce, l'hectolitre	19	Bœuf ou vache, le kil.	1 80
id. halle (moyenne)	18 41	Veau	2
Méteil	14 40	Mouton	2 40
Seigle	10 36	Porc	1 60
Orge	11 25	Poulets la couple	4
Avoine	8	Dindonneaux	8
Sarrasin	—	Canards	3 50
Haricots blancs	20	Oies	9
Haricots rouges	20	Beurre le kilog.	2 20
Fèves	—	(Eufs la douzaine)	0 95
Noix	16	Foin, la charretée de	—
Châtaignes	—	780 kilog.	45
Sel les 100 kil.	15	Luzerne	30
Son	13	Paille	30
Pommes de terre, la barrique,	10	Huile de noix, 50 kil.	130
Farine, la culasse de 157 kilog.	60	Chanvre 1 <sup>re</sup> qualité	—
Pain 1 <sup>re</sup> qual., le kil.	—	id. 2 <sup>e</sup>	—
id. 2 <sup>e</sup> id. 0 <sup>e</sup> 36	—	id. 3 <sup>e</sup>	—
id. 3 <sup>e</sup> id. 0 <sup>e</sup> 35	—	Charbon de bois, les 100 kilog.	16
		Charbon de terre	4 50

**Cours des Vins.**

<b>Rouges.</b>	
Souzay et environs	la barrique 115
Champigny	120
Varrains	115
Bourgueil	120
Restigné	120
Chinon	115
<b>Blancs.</b>	
Coteaux de Saumur	la barrique 140
Ordinaires, environs de Saumur	125
Saint-Léger et environs	100
Varrains et environs	125
Le Puy-Notre-Dame et environs	90
La Vienne	95
Cidre de Bretagne	la barrique 40
Cidre de Normandie	45
Eau-de-vie, droits non compris	l'hectolitre 66
Vinaigre de vin	24

**ÉPICERIE CENTRALE**

Rue Saint-Jean, Saumur

Eau-de-vie blanche pour fruits, préparée avec des alcools extra fins, conservant aux fruits toute la saveur et donnant une liqueur délicieuse.

Marmande... 1 fr. 50 le litre.  
Montpellier... 1 fr. 75 —  
Armagnac... 2 fr. —

Verre compris.

**Demandez**

**LE PARFAIT GUIGNOLET**

2 fr. 40 le litre et 2 fr. 25 par 6 litres.



PAG. GODET, propriétaire-gérant.

Moi, je resterai chargé de défendre les intérêts de la famille et je compte bien m'en acquitter à mon honneur... Eh bien! que pense-t-on de mon plan?

Comme Mlle Jolivet ne se hâtait pas de répondre, le docteur s'écria:

— Il est très praticable et je suis disposé à l'exécuter si l'on veut se fier à moi.

— Comment t'y prendras-tu?

Belcourt exposa qu'il allait d'abord envoyer une dépêche à Mâcon, pour que sa voiture et ses chevaux lui fussent amenés sur-le-champ par le chemin de fer. Il connaissait très bien le pays, qu'il avait parcouru en tous sens dans l'exercice de sa profession nomade, et il aurait l'air de voyager encore pour le même objet. Mme Deluzy, suffisamment déguisée, passerait pour être de sa troupe, et nul ne s'étonnerait que l'on franchit la frontière afin d'aller vendre

« des petites boîtes » dans les villages suisses. Le passeport que possédait le docteur Jean pour lui et pour son monde, devait faciliter cette entreprise. Du reste, il espérait que Robillard se trouverait assez bien le lendemain pour accompagner la troupe, et Robillard, par son intelligence et sa décision, serait une ressource précieuse.

— Ma foi! dit Demoustier, si romanesque qu'elle soit, l'idée du docteur Jean ne me déplaît pas. Seulement, il faut attendre à demain soir et Dieu sait ce qui arrivera en attendant!

Jobson est capable de quelque coup de tête. Malgré les lenteurs administratives, l'ordre peut arriver de transférer sur le champ Mme Deluzy à Saint-Siméon ou même à Paris...

— Tu as raison, Demoustier, répliqua Belcourt, mais il est nécessaire d'en courir les chances... Voiture et chevaux ne sauraient être ici avant demain soir. D'ailleurs, nous avons une infinité de mesures à prendre pour assurer le succès; la moindre omission, la moindre imprévoyance, entraînerait les conséquences les plus fâcheuses.

— Va donc pour demain, puisqu'il n'y a pas moyen d'agir aujourd'hui! reprit l'avocat; et puis, ajouta-t-il plus bas, il y aura aussi à tromper la surveillance des gendarmes qui sont ici et à faire sortir furtivement la prisonnière.

— Je m'en charge, dit Joséphine avec un faible sourire; quant à Victoire, elle se prêtera sans peine à tout ce que je lui demanderai, car elle redoute plus que la mort la honte de comparaître devant une Cour d'assises.

On se concerta sur le rôle que chacun devait jouer, et on se sépara pour travailler sur-le-champ à l'exécution du projet commun.

Comme Joséphine remontait chez Victoire, elle rencontra Julien.

— Si vous voyez bientôt, dit-elle à voix basse, la personne à laquelle vous apportez de la nourriture... quelque part, avertissez-la qu'un danger la menace et que, d'un moment à l'autre, une grande battue va être faite par la force armée dans les environs.

— Quoi! Mademoiselle, murmura-t-il, vous savez...

Joséphine posa un doigt sur sa bouche et passa.

(A suivre.)

**LES FRÈRES MAHON** médecins spéciaux *guérissent par an dans les hôpitaux* Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

Etude de M<sup>e</sup> DENIEAU, notaire à Allonnes.

**A VENDRE**

A l'amiable

**1° UNE FERME**

Située sur la commune d'Allonnes  
Nommée la FERME du BOURG

Actuellement exploitée par les époux Thibault-Salot, comprenant maison d'habitation et d'exploitation, servitudes, grande cour fermée de murs, terres labourables, prés et vignes, le tout d'une contenance superficielle d'environ 12 hectares 25 ares 43 centiares.

**2° UN PRÉ**

Actuellement exploité par le sieur Corbineau-Conlon, de Varennes, situé aux Ecouardes, commune d'Allonnes, contenant environ 72 ares.

**3° Et les Immeubles**

CI-APRÈS DÉSIGNÉS

Exploités par M. Jean Houdoyer, de Russé, consistant en :

1. — Une pièce de terre, située à Russé, commune d'Allonnes, contenant environ 4 hectares 34 ares 80 centiares.
  2. — 47 ares 32 centiares de terre, à la Touche, commune d'Allonnes.
  3. — 37 ares 50 de terre, situés dans les Aubues, même commune.
  4. — 37 ares 50 de pré, situés dans la Petite-Prée, dite commune.
  5. — 47 ares 50 de pré, situés dans le Grand-Marais, commune d'Allonnes.
  6. — 25 ares de pré, situés dans le Petit-Marais, même commune.
  7. — Et 14 ares 60 de pré, au même lieu du Petit-Marais, même commune.
- Pour traiter, s'adresser à M. GIRARD, expert, demeurant à Saumur, rue Pavée, et, pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> DENIEAU, notaire à Allonnes. (654)

M<sup>e</sup> BENARDEAU, notaire à Vernoil, demande UN CLERC.  
Bons appointements.

Etude de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

à l'amiable

EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES  
LA BELLE

**Propriété de Villeneuve**

Commune de Souzay,

Comprenant : Château, Dépendances, Jardins et Vignes de crus renommés.

S'adresser à M. TAVEAU, expert à Bagneux, ou à M<sup>e</sup> LE BARON, notaire.

Voir, pour plus de détails, les affiches apposées. (597)

**A Louer présentement**

**APPARTEMENTS**

FRAICHEMENT DÉCORÉS

Situés à Saumur, rue de l'Hôtel-Dieu, n° 27.

S'adresser à M. LEROY, à côté, n° 29. (434)

Etude de M<sup>e</sup> LECOMPTE, notaire à Brézé.

**A AFFERMER**

Pour entrer en jouissance le 24 juin 1891

**Moulin de Baffou**

Situé commune de Brézé, alimenté par le canal de la Dive et le ruisseau de la Petite-Maine

Monté à 3 paires de meules, ce moulin peut travailler pour le commerce.

Très belle situation à proximité de la gare de Brézé.

S'adresser à M. EPOUDRY, régisseur de M. le marquis de Brézé, ou à M<sup>e</sup> LECOMPTE, notaire.

Il a été perdu UNE CHIENNE d'arrêt, à poil ras, trois mois environ, sans collier, blanche, tachetée orange à la tête et très légèrement sur le corps, répondant au nom de Royale. Prière de la rapporter contre récompense, 10, rue des Patens, chez le capitaine GOUZIL.

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C<sup>e</sup>  
Rue Jacob, 56, à Paris

**LA MODE ILLUSTRÉE**

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M<sup>me</sup> EMMELINE RAYMOND

Les éditeurs du journal la Mode illustrée, désirant augmenter encore l'intérêt des lectures que leur journal offre à leurs abonnés, ont élargi le cadre de leurs collaborateurs, afin d'introduire plus de variété dans le choix des romans que ce journal publie.

Avec le numéro 12 (23 mars), a commencé la publication de Mer Bleue, par M. Pierre MAEL, le jeune auteur déjà célèbre du Torpilleur 29, de l'Alcyone, de Flot et Jusant et de Sauveteur.

Le roman Mer Bleue est écrit spécialement pour la Mode illustrée; un style coloré et d'un charme puissant encadre une action des plus poignantes créée par l'imagination de M. Pierre Mael.

L'illustration a été confiée à M. LE SÉNÉCHAL, peintre du ministère de la Marine, et à M. G. VUILLIER, artiste dessinateur, qui sèmeront dans le texte leurs charmantes compositions.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C<sup>e</sup>, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

Première édition : trois mois, 3 fr. 50; six mois, 7 fr.; Douze mois, 14 fr. — Quatrième édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : trois mois, 7 fr. 50; six mois, 13 fr. 50; Douze mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies du département.

**A louer à Reims**

Établissement complet pour commerce de vin de Champagne. Caves, cellier et habitation pour 3,000 fr. l'an. S'adresser au bureau du journal.

**L'ÉPICERIE PARISIENNE**

33, rue d'Orléans, Saumur

**Demande un Apprenti**

De 15 à 16 ans.

**EMPLOYÉ** de 16 à 18 ans

(OU APPRENTI), est demandé à l'Épicerie Centrale, 28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur.

**A VENDRE**

Grande CHIENNE dogue d'Ulm Agée de 14 mois, n'ayant pas encore eu de chiens, garantie pure race. S'adresser au bureau du journal.

**A CÉDER DE SUITE**  
Pour cause de décès

**MAGASIN**

Tapisseries et Broderies

Conditions très avantageuses.

S'adresser au bureau du journal.

**Épicerie Parisienne**

RUE D'ORLÉANS, 33, et RUE DACIER, 38

**IMBERT ET FILS**

Confiserie supérieure

Dragées ordinaires, 1/2 kil.	80	Pralines..... 1/2 kil.	1.20
— amandes fines....	4.60	— à la rose.....	1.60
— — surfinés. 2 »		— à la vanille.....	2 »
— — superfinés 2 50		— superfinés.....	2 50
— flots, vanillées....	3 »	— grillées.....	3 »
Fondants surfinés.....	2 »	Bonbons rafraichissants...	1.60

Spécialité pour baptêmes, collections de boîtes de tous prix, modèles les plus nouveaux au choix et sur commande avec nom et date du baptême.

**LEON FRESCO**

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

**CHEMINS DE FER --- GARES DE SAUMUR**

**LIGNE DE L'ÉTAT**

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX									
STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte matin	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Expr. soir	Omn. soir
Paris				7 55	12 50	7 55	8 30	11 25	
Chartres	6 »			9 34	10 12	2 51	9 41	10 12	1 23
Château-du-Loir	10 13			12 22	1 58	6 35	12 28	1 8	4 51
Noyant-Méon	11 20			1 5	3 8	7 40	1 13		5 54
Linières-Bouton	11 29				3 17	7 49			6 4
Vernantes	11 43				3 30	8 »			6 14
Blou	11 54				3 41	8 10			6 24
Vivy	12 2				3 49	8 17			6 31
SAUMUR (Orl.)				1 38	4 2	8 29	1 48	2 22	6 42
(arrivée)	12 15			1 44	4 14	8 34	1 54	2 28	6 53
(départ)	12 23				4 22	8 41			7
Nantilly (arrivée)	12 31								
SAUMUR (Etat)					4 34	8 51			7 11
(arrivée)	12 41				4 41	9 30			6 50
(départ)		8 31	10 37		4 23	8 43			7 3
Nantilly (départ)		8 37	10 44		4 29	8 49			7 9
Chacé-Varrains		8 47	10 52		4 37	8 56			7 17
Brézé-Saint-Cyr		9 11			4 57	9 14	2 25	2 59	7 33
Montreuil-Bellay		9 41	11 24		5 51	9 40	2 52	3 28	8 14
Thouars		11 57			4 30	8 42	4 40	5 20	11 40
Niort		3 58			6 24	11 52	6 22	7 53	2 22
Saintes					9 52	4 18	9	11 13	4 54
Bordeaux					soir	matin	soir	matin	soir

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS									
STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte matin	Expr. matin	Mixte soir	Omn. matin	Mixte soir	Expr. soir	Expr. soir
Bordeaux				5 40		8 20			3
Saintes				7 12	9 9	11 39			6 40
Niort	5 25			9 42	10 51	2 5	5 13	8 10	8 30
Thouars	8 35	6 5		12 12	12 45	1 35	4 45	8 40	10 10
Montreuil-Bellay	9 40	6 57		1 7	2 37	5 1	9	10 32	11 15
Brézé-Saint-Cyr	9 59	7 18			2 51	5 16	9 41		
Chacé-Varrains	10 11	7 27			2 58	5 24	9 50		
Nantilly (arrivée)	10 16	7 32			3 3	5 29	9 55		
SAUMUR (Etat)				Mixte matin		3 13	5 42	10 3	
(arrivée)	10 22	7 45				2 52	5 20		
(départ)		7 25	11 25			3 4	5 31		
Nantilly (départ)		7 36	11 36						
SAUMUR (Orl.)									
(arrivée)		7 47	11 44	1 34	3 12	5 39		10 59	11 46
(départ)		7 57	11 54	1 39	3 16	5 43		11	7 11 53
Vivy		8 11	12 10		3 28	5 57			
Blou		8 20	12 19		3 36	6 6			
Vernantes		8 33	12 33		3 47	6 19			
Linières-Bouton		8 46	12 45		3 58	6 31			
Noyant-Méon		9 1	12 58	2 15	4 10	6 45		11 44	
Château-du-Loir		10 22	2 4	2 55	5 22	7 58		12 33	1 12
Chartres		2 47		5 56	9 26	12 4		3 26	4 5
Saintes		5 50		7 30	11 50	2 27		5 10	5 45
Bordeaux				soir	soir	soir	matin	soir	matin

**LIGNE D'ORLÉANS**

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS											
STATIONS	Direct mixte soir	Omn. mixte matin	Expr. mixte matin	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. mixte soir	Expr. mixte soir
Nantes	11 55			8 25	8 55	12 7	3 10				7 35
Angers	2 19	6 30	10 29	12	2 57	5 10	5 20	9 35			6 10 10 1
La Ménitrie	2 52	7 10	10 51	12 37	3 42		6 23				
Les Rosiers		7 19	10 58	12 46	3 52		6 32				
St-Martin		7 26		12 53	3 59		6 41				
St-Clément		7 33		12 59	4 7		6 41				
Saumur ar.	3 22	7 46	11 13	1 11	4 20	5 53	6 58	10 21			
— dt.	3 26	7 52	11 16	1 15	4 31	5 58	7 3	10 30			
Varennes		8 5	11 26	1 27	4 45		7 21				
Port-Boulet	3 50	8 20	11 55	1 38	5 1	6 13	7 39	10 50			
Langeais	4 23	8 59	11 55	2 12	5 46	6 35	8 30	11 16			
Tours ar.	5 2	9 42	12 33	2 51	6 35	7 14	9 52	11 48			
Paris ar.	10 39			4 48	10 46	2 35	11 58				5 7
	matin	matin	soir	soir	matin	soir	soir	matin			

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON							
STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte soir	STATIONS	Mixte matin	Omn. soir	Mixte soir
Saumur	7 52	11 16	4 31	Chinon	7 41	4 34	9 5
Port-Boulet	8 40	12 20	6 50	Port-Boulet	8 10	4 56	9 45
Chinon	9 4	1	7 14	Saumur	9 4	7 6	10 32

POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS					
STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. soir	Mixte soir
Poitiers		6 5	6 45	12 53	
Moncontour		7 41	10 47	2 42	
Loudun		8 42	1 39	3 56	
Montreuil (ar.)		9 19	3 21	4 35	
— (départ.)	6 50	9 27	4 20	4 59	9 30
le Vaudelnay	7 2	9 39	4 46	5 10	9 43
Baugé	7 14	9 51	5 30	5 21	9 56
Doué	7 22	9 58	6 16	5 29	10 5
Martigné	7 45	10 20	7 5	5 49	10 30
Angers	9 12	11 15	10 7	7 12	
		matin	soir	soir	